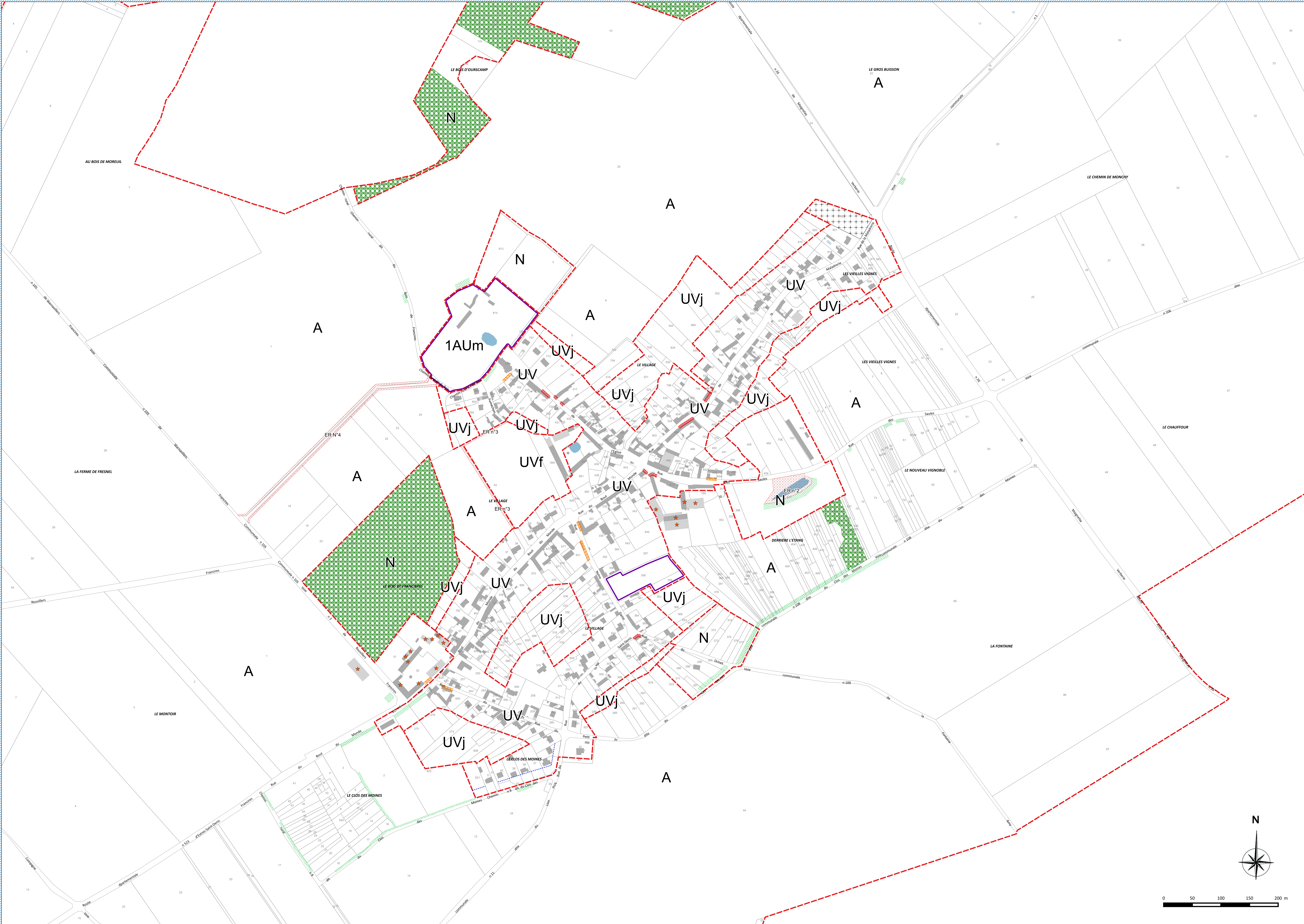




Commune de Francières

10 rue du Bout-du-Monde
60190 FRANCIERES
Tel : 03 44 41 35 56

PLAN LOCAL D'URBANISME

19U14

Rendu exécutoire
le

DÉCOUPAGE EN ZONES :
LE SECTEUR AGGLOMÉRÉ

1/2000e

Date d'origine :
Août 2017

4b

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du 8 septembre 2016

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du 28 Septembre 2017

Urbanistes : Mandataires : ARVAL

Agence d'urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3bis, place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 39 04 61
Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archi.fr

Équipe d'étude : N.Thimonier (Géog-Urb), M. Louérat (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

LEGENDE	
	Limites de zones
	Espaces boisés classés
	Emplacements réservés
	Les Orientations d'Aménagement et de Programmation
	Éléments du paysage végétal à protéger ou à mettre en valeur (article L123-1-5 devenu articles L151-19 et L151-23)
	Mur à protéger (article L123-1-5 devenu article L151-19)
	Façade à protéger (article L123-1-5 devenu article L151-19)
	Principe de retrait imposé
	Bâtiment pouvant changer de destination en zone agricole ou naturelle

ZONES
ZONES URBAINES UV : Zone centrale mixte urbanisée et équipée UVj : Secteur de jardins au sein de la zone UV UVf : Secteur lié à une ferme au sein de la zone UV
ZONE À URBANISER 1AUm : Zone destinée à accueillir les extensions urbaines mixtes
ZONE AGRICOLE A : Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
ZONE NATURELLE ET FORESTIÈRE N : Zone à protéger en raison de la qualité des sites, des paysages et des boisements Na : Secteur correspondant à l'emprise du réseau autoroutier